

## **BREF EVOLUTION**

SIEGE SOCIAL :  
3, sente des Dorées – 75019 PARIS  
☎ 01 40 40 40 10  
Télécopie 01 40 40 25 56

Paris, le 12 août 2019

**O.N.U**

Bureau International du Global Compact  
A l'attention du secrétaire Général de l'ONU

Objet : Renouvellement de notre engagement aux principes du Global Compact  
et Communication sur nos actions 2019

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le groupe BREF EVOLUTION, représentant de ses filiales BREF SERVICE, ICE France, FOC INTERIM et FOC AQUITAINE renouvelle son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du développement durable.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une communication sur le Progrès (COP) décrivant les efforts de notre entreprise concernant les quatre thèmes du global Compact (Droit de l'homme, Normes internationales du travail, Environnement, Lutte contre la corruption).

En 2018, nous avons choisi d'engager nos efforts sur les quatre thèmes du Pacte Mondial en intégrant totalement les 10 principes dans notre stratégie, notre culture organisationnelle et dans nos opérations dans une démarche d'amélioration continue.

Meilleures salutations,

**Pascal DESOUTTER**

Président Directeur Général



This is our Communication on Progress in implementing the principles of the United Nations Global Compact and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

## NOTRE SOCIETE

Notre groupe, constitué de sociétés de travail temporaire spécialisées principalement dans différents domaines d'activité du BTP, est présent sur le marché de l'intérim depuis plus de 40 ans (création en 1978).

L'entreprise délègue chaque jour l'équivalent de 500 intérimaires temps plein auprès de 300 clients. Nos clients sont pour moitié des grands comptes et l'autre moitié des PME et TPE.

Notre périmètre d'activité en France se répartit de la manière suivante :

- **Paris et région parisienne** : 7 agences BREF SERVICE (spécialisées dans les métiers de l'électricité) et 1 agence ICE France (spécialisée dans les métiers de construction).
- **Toulouse** : 1 agence BREF SERVICE (spécialisée dans les métiers de l'électricité) et 1 agence FOC INTERIM (spécialisée dans les métiers de construction).
- **Bordeaux** : 1 agence FOC AQUITAINE (spécialisée dans les métiers de construction).

Toutes les sociétés du groupe BREF EVOLUTION sont adhérentes au PRISM'EMPLOI et à ce titre s'engagent à respecter ses engagements.

## Nos adhésions & certifications



Network France  
**WE SUPPORT**



**prism'emploi**  
PROFESSIONNELS  
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTERIM

## Droits de l'Homme

### Principe 1

Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits humains.

### Principe 2

À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits humains.

## NOTRE ENGAGEMENT

Le groupe BREF EVOLUTION s'engage à appliquer les lois, conventions et règlements en vigueur en adhérant aux principes de textes de références internationaux, en particulier : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ses Pactes additionnels, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) les dix principes du Pacte Mondial, la Charte de la Diversité.

## ACTIONS MISES EN PLACE

### ➤ Mise en place d'une charte éthique (Annexe 4) :

Notre groupe a basé son développement sur des valeurs et des principes d'action et de comportements instaurés par la Direction et les salariés.

Les rapports de confiance qui doivent exister entre l'entreprise, nos clients, nos fournisseurs, nos actionnaires, ainsi qu'entre nos collaborateurs sont fondamentaux.

Nous avons donc mis en place, depuis plusieurs années, une charte éthique à l'intention de l'ensemble de nos salariés lors de leur embauche ou inscription.

Notre charte éthique a pour but de formaliser nos valeurs et nos principes, de permettre à chacun de s'y référer et de s'y conformer en toutes circonstances, indépendamment de leur position dans le groupe.

Ainsi, nous avons défini des principes d'actions et de comportements à respecter :

- Respect des droits des salariés : les sociétés du groupe BREF EVOLUTION veillent au respect des droits des salariés. Elles ont pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail et se comportent à l'égard de chacun avec dignité et dans un total respect de sa vie privée ;
- Le harcèlement : la bonne exécution des missions de l'entreprise suppose que chaque membre du personnel du groupe BREF EVOLUTION évolue dans une ambiance de travail positive, et notamment exempte de toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou de tout agissement considéré comme du harcèlement sexuel.

## ➤ S'assurer de travailler avec des partenaires fournisseurs responsables

Le groupe BREF EVOLUTION a mis en place une charte des « achats responsables » qui doit être validée par ses fournisseurs.

Cette charte (**Annexe 5**) a pour objectif de clarifier nos attentes vis-à-vis de nos partenaires fournisseurs et d'exposer nos engagements concernant l'environnement, le social et l'éthique des affaires.

Les engagements requis par le groupe BREF EVOLUTION englobent un certain nombre de principes à respecter :

- Abolition du travail des enfants ;
- Élimination du travail forcé et obligatoire ;
- Liberté d'association et droit de négociation collective ;
- Élimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail ;
- Respect de toutes les lois en vigueur en matière de salaires, avantages et temps de travail ;
- Protection de la santé et de la sécurité au travail.

Si ces principes ne sont pas respectés par nos fournisseurs, nous nous réservons le droit de nous désengager.

Nous mettons tout en œuvre pour favoriser le développement économique et humain local (partenaires locaux, formations).

De plus, le groupe BREF EVOLUTION participe à la promotion des 10 principes du Pacte Mondial dans ses relations avec ses parties prenantes externes, notamment auprès de ses fournisseurs et clients.

## MESURE DES RÉSULTATS

Formalisation d'une charte éthique signée par l'ensemble des salariés permanents et du groupe BREF EVOLUTION (100 %). Il en est de même pour la charte des « achats responsables » signée par l'ensemble des fournisseurs du groupe.

# NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

### Principe 3

Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

### Principe 4

À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

### Principe 5

À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

### Principe 6

À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

## NOTRE ENGAGEMENT

Le Groupe BREF EVOLUTION respecte la législation française en matière du droit du travail. L'ensemble de nos filiales s'engage à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la déclaration de l'OIT relative aux droits fondamentaux. Nous nous engageons à ne faire aucune distinction dans l'accès à l'emploi. Nous nous opposons à toutes formes de discriminations et nos critères de sélection reposent uniquement sur les compétences professionnelles.

## ACTIONS MISES EN PLACE

Le groupe BREF EVOLUTION a basé son développement sur des valeurs et des principes d'action et de comportement instaurés par sa Direction et ses salariés.

Les rapports de confiance qui doivent exister entre l'entreprise, ses clients, ses intérimaires, ses fournisseurs, ses actionnaires, ainsi qu'entre les collaborateurs de l'entreprise sont fondamentaux.

### ➤ Lutter pour la liberté d'association contre la discrimination et promouvoir la diversité

Les sociétés du Groupe appliquent les directives de la Direction qui s'engage à soutenir les salariés permanents qui refusent de répondre à une commande discriminatoire avérée d'une entreprise cliente, dans ce cas, les salariés permanents concernés informent impérativement par mail leur hiérarchie à des fins de traitement de ce type de demande et de traçabilité. Les échanges de ce type entre les salariés permanents concernés et l'entreprise cliente sont formalisés uniquement par courrier, enregistré informatiquement dans la gestion électronique de documents (GED) afin d'en assurer la traçabilité.

Dans le cas où les comportements discriminatoires perdureraient dans les demandes d'une entreprise cliente et ce, malgré l'information et la sensibilisation réalisée, la procédure mise en place pour traiter les demandes discriminatoires, prévoit, d'une part, d'alerter la direction de l'entreprise cliente de la situation et d'autre part, de suspendre la prestation commerciale.

Enfin, de par notre affiliation au PRISM'EMPLOI, nous sommes signataire de la charte de la diversité pour témoigner de notre engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de notre organisation.

### ➤ Eliminer toute discrimination en matière d'emploi

Le Contrat de Génération a été abrogé à compter du 24 septembre 2017 par une des ordonnances Macron (ord. 2017-1387 du 22 septembre 2017, art. 9-I et II, JO du 23).

Nous continuons à analyser néanmoins, la répartition par tranche d'âge, du personnel permanent du groupe BREF EVOLUTION.

Nous analysons aussi l'évolution de nos salariés intérimaires par tranche d'âge afin de nous assurer qu'aucune discrimination n'est faite.

### ➤ Assurer la sécurité et la santé au travail

Le travail temporaire est caractérisé par la relation qui se noue entre une entreprise de travail temporaire, son salarié intérimaire et l'entreprise utilisatrice auprès de laquelle ce dernier est mis à disposition et au sein de laquelle il exécute sa mission.

L'entreprise de travail temporaire est l'employeur du salarié intérimaire et, à ce titre, elle doit s'assurer que la mission de ce dernier sera réalisée dans des conditions permettant de préserver sa santé et sa sécurité.

Ainsi, nous menons les actions suivantes :

- Développement d'une communication systématique inter-agences sur les accidents du travail et leurs causes ;
- Nous faisons un Suivi régulier de l'évolution des taux et indices de fréquence des accidents du travail
- Nous sensibilisons les salariés intérimaires au respect des règles générales de sécurité (test sécurité)
- Nous remettons un livret d'accueil interne et un livret d'accueil sécurité (livret CPNSST) ;
- Nous donnons toutes les informations utiles au salarié intérimaire sur sa mission (renseignements sur l'entreprise utilisatrice, coordonnées de la personne à contacter, moyens d'accès ...)

- Nous dispensons des formations qualifiantes intégrant la sécurité lorsqu'elles constituent des préalables à un emploi (FIMO, CACES ...)
- Nous sensibilisons les salariés intérimaires sur l'importance du port effectif des équipements de protection individuelle (EPI) en vue d'assurer leur sécurité et leur fournir, le cas échéant, certains EPI personnalisés (casques et chaussures de sécurité)
- Nous informons les salariés intérimaires sur les travaux qui leur sont interdits
- Nous rappelons aux salariés intérimaires la possibilité d'exercer leur droit de retrait en cas de situation présentant un risque grave pour leur vie ou leur santé
- Nous incitons les salariés intérimaires à signaler à leur agence tout changement de poste ou d'affectation en cours de mission
- Nous effectuons des bilans réguliers avec notre personnel intérimaire. L'analyse de ces bilans déclenche, si besoin, un entretien avec le correspondant sécurité de l'entreprise utilisatrice.

### ➤ Mise en application de la carte BTP

Le décret du 22 février 2016 fixe les principales caractéristiques du dispositif de la carte BTP.

Elle est conçue pour lutter plus efficacement contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale en permettant de justifier à tout moment, en cas de contrôle, du respect par l'employeur de l'obligation de déclaration et d'information relative aux personnels présents sur un chantier.

Pour assurer une transparence totale et réelle, la carte BTP comporte les informations suivantes :

- les noms,
- prénoms et sexe du salarié,
- la photo du salarié,
- la raison sociale ou le nom de l'employeur,
- le numéro SIREN,
- le logo de l'entreprise,
- si elle le souhaite, un numéro de carte et sa date de délivrance, les coordonnées de l'UCF CIBTP.

L'intégralité de notre personnel intervenant sur les chantiers détient sa carte BTP.

## MESURE DES RÉSULTATS

Depuis 2013, chaque année, nous analysons les causes des accidents (diagramme de Pareto) avec déclenchement éventuel d'une action corrective.

Nous réalisons un suivi des taux de fréquence, indice de fréquence et taux de gravité de chacune de nos filiales (communication interne + suivi régulier par notre système qualité y compris analyse annuelle en revue de direction).

Vous trouverez en **Annexe 1**, les chiffres des taux de fréquence, indice de fréquence et taux de Gravité pour l'année 2018 de l'ensemble de nos filiales.

Vous trouverez en **Annexe 2** notre suivi de notre **Pyramide des âges** (nous nous assurons ainsi qu'aucune discrimination n'est mise en place dans le groupe BREF EVOLUTION).

## ENVIRONNEMENT

### Principe 7

Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

### Principe 8

Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

### Principe 9

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## NOTRE ENGAGEMENT

Dans le cadre de notre activité de services nous ne produisons pas de matière qui représente un risque pour l'environnement. Néanmoins, l'un des enjeux auquel est sensibilisé le personnel de nos agences est le respect de l'aspect environnemental. Les équipes encadrantes tiennent à ce que ces valeurs écologiques soient un élément majeur de la culture d'entreprise.

## ACTIONS MISES EN PLACE

### ➤ Dématérialisation

Le groupe BREF EVOLUTION s'est engagé à fournir des prestations en accord avec les exigences environnementales de ses clients comme de l'administration.

Traditionnellement, réalisées sous forme de papier les procédures administratives font l'objet d'une politique active de dématérialisation soit :

- Numérisation des documents administratifs du personnel ;
- Les déclarations préalables à l'embauche de nos salariés sont réalisées maintenant sous forme dématérialisée ;
- Utilisation grandissante de plateformes numériques pour les échanges de documents avec nos clients ;
- Les factures sont générées par notre système sous format PDF et envoyées uniquement par mail à nos clients ;
- En 2018 notre groupe a mis en place la dématérialisation des bulletins de salaires en utilisant un prestataire extérieur spécialisé dans notre domaine « COFFREO » ;
- A partir du même prestataire, notre groupe a mis en place la dématérialisation des contrats « intérimaires » et « clients ».

Toutes ces actions « technologiques » nous permettent de limiter drastiquement les impressions papiers aussi bien dans l'échange de documents avec nos parties prenantes que pour l'archivage qui est dorénavant dématérialisé.

### ➤ Traitement des déchets

Afin de réduire son impact environnemental le GROUPE BREF EVOLUTION a mis en place une politique volontariste.

## ➤ Réduction de la consommation d'énergie

- Sensibilisation du personnel sur la réduction de consommation d'énergie ;
- Changement des luminaires par des systèmes plus économes (installation des éclairages basse consommation pour l'ensemble des agences) ;
- Les équipements de climatisation sont gérés par des systèmes programmables (coupure automatique la nuit) ;
- Utilisation de multiprises avec interrupteur.

## ➤ Consommation d'eau

- Dans les toilettes, utilisation de chasses d'eau avec 2 débits ;
- Vérifier de façon régulière l'absence de fuites d'eau sur les équipements (robinetterie, WC, circuits d'eau) ;
- Préférer l'utilisation de chiffons microfibrés ne nécessitant pas d'eau pour le nettoyage.

## ➤ Réduction d'émission CO2 liés aux transports

- Favoriser les transports en commun pour le transport de nos salariés ;
- Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les transports en commun, favoriser l'utilisation des véhicules rejetant le moins de CO2 (utilisation de véhicules électriques partagés) ;
- Utiliser autant que faire se peut les téléconférences et vidéoconférence pour les échanges entre collaborateurs ;
- Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique au siège ;
- Remplacement régulier des véhicules utilisés à des fins professionnelles.

Enfin, nous sensibilisons l'ensemble de nos salariés par des campagnes d'affichage au sein de nos agences :



## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### Principe 10

Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### NOTRE ENGAGEMENT

Le groupe BREF EVOLUTION axe sa démarche anti-corruption en étant intransigeant avec le respect de la légalité : toutes les sociétés du groupe appliquent dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur.

Nous mettons l'accent sur le respect de la loyauté et la transparence : les sociétés du groupe ont pour principe la loyauté à l'égard de nos clients et de nos fournisseurs, afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

### ACTIONS MISES EN PLACE

#### ➤ Veiller aux bonnes pratiques professionnelles de notre secteur d'activité

En nous appuyant sur notre expérience (40 ans) notre expertise et notre capacité à proposer des solutions adaptées à nos clients, la prévention de la corruption, la lutte contre les pratiques commerciales trompeuses et le respect des règles de concurrence sont des valeurs que le groupe BREF EVOLUTION tient à cœur de respecter et de tenir. Ces bonnes pratiques professionnelles permettent au groupe de minimiser les risques concernant la corruption ou tout autre aspect non légal afférent à notre secteur d'activité.

Avec cela, nous assurons des services conformes auprès de nos clients et nous nous assurons de leur faisabilité tout au long de la période contractuelle.

Nos pratiques commerciales saines sont récompensées par la fidélité de nos clients historiques et par la confiance de nouveaux clients.

Ces relations historiques sont le fruit d'une remise en question régulière. BREF EVOLUTION intégrant l'avis de ses clients avec l'envoi d'un questionnaire de satisfaction chaque année dans une démarche d'amélioration continue et de recherche d'augmentation de la satisfaction client.

Nous complétons nos engagements responsables avec le refus des pratiques anti-corruption telles que :

- Refuser les cadeaux des fournisseurs / clients,
- Refuser les paiements facilitateurs,
- Protéger les lanceurs d'alerte,
- Mise en place d'un « dispositif d'alerte interne » pour le recueil des signalements émanant d'employés relatif à une situation de corruption,
- Favoriser également l'ouverture du « dispositif d'alerte » aux collaborateurs externes ou occasionnels (partenaires commerciaux, fournisseurs et clients) afin d'avoir une remontée d'informations la plus étendue possible,
- Communication en abondance de notre politique éthique (plus particulièrement sur notre engagement anti-corruption),
- Conservation de l'historique de toutes nos transactions,

Conserver un bon esprit vis-à-vis de la concurrence, une bonne mentalité des équipes commerciales et une politique de tarification responsable fait aussi partie de nos engagements responsables.



La justesse des coûts et des prix est un principe pratiqué par le groupe BREF EVOLUTION. Il est réel et raisonnable compte tenu de la prestation proposée ; notre objectif n'est pas d'être le prestataire de service le moins cher du marché, mais d'offrir le meilleur rapport qualité/prix.

Nous attendons une éthique commerciale irréprochable de la part de notre personnel. Chaque salarié doit respecter les principes d'intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les clients et fournisseurs (voir notre charte éthique groupe **Annexe 4**).

Nos fournisseurs sont soumis à ce même principe. En effet, ceux-ci s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin.

Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs du groupe tout avantage (marchandises ou services gratuits) qui viseraient à faciliter leurs activités avec notre entreprise.

## MESURE DES RÉSULTATS

Nous mesurons chaque année l'indice de satisfaction de nos clients, soit pour l'année 2018 :  
96 % de clients satisfaits (**Annexe 3**)

## ANNEXE 1 (Suivi des accidents du travail 2018)



3, sente des Dorées 75019 PARIS  
☎ 01 40 40 40 10 - 📠 01 42 01 09 17

### Accidents du travail

2018	Nb total AT avec arrêt	Nb heures travaillées 2018	Nb salariés 2018	Référence BTP 2017			Nb total AT avec et sans arrêt	Taux Fréquence avec et sans arrêt 36,2
				Taux Fréquence 36,2	Indice de Fréquence 56,8	Taux de Gravité 2,6		
				Calcul Taux de Fréquence	Calcul Indice de Fréquence	Calcul Taux de Gravité		
BREF SERVICE	1	61 910	34	16,15	29,41	1,83	1	16,15
BREF SERVICE PROCESS	0	39 726	22	0,00	0,00	0,00	0	0,00
BREF SERVICE PARIS NORD	3	86 808	49	33,76	61,22	1,13	3	33,76
BREF SERVICE PARIS SUD 11ème	4	74 252	41	53,87	97,56	2,45	4	53,87
BREF SERVICE PARIS CENTRE	0	26 929	15	0,00	0,00	0,00	0	0,00
BREF SERVICE IDF EST	3	121 184	66	24,76	45,45	0,89	4	33,01
BREF SERVICE SUD OUEST	2	58 137	32	34,40	62,50	0,38	3	51,60
BREF SERVICE IDF OUEST	1	102 364	56	9,77	17,86	0,26	1	9,77
<b>TOTAL 2018 BREF SERVICE</b>	<b>14</b>	<b>570 312</b>	<b>315</b>	<b>24,42</b>	<b>44,44</b>	<b>0,89</b>	<b>16</b>	<b>27,91</b>
ICE France	2	18 586	10	107,61	200,00	6,78	2	107,61
FOC INTERIM Agence J	5	74 572	41	67,05	121,95	8,22	5	67,05
FOC INTERIM Agence T	0	25 562	14	0,00	0,00	0,00	0	0,00
<b>TOTAL 2018 FOC INTERIM</b>	<b>5</b>	<b>100 134</b>	<b>55</b>	<b>49,93</b>	<b>90,91</b>	<b>6,12</b>	<b>5</b>	<b>49,93</b>
FOC AQUITAINE	9	127 116	70	70,80	128,57	5,22	13	102,27
<b>TOTAL 2018 GROUPE</b>	<b>30</b>	<b>819 148</b>	<b>450</b>	<b>36,62</b>	<b>66,67</b>	<b>2,19</b>	<b>36</b>	<b>43,95</b>

### Taux de fréquence

Le **taux de fréquence** se définit par le rapport suivant:

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

### Indice de fréquence

L'**indice de fréquence**, c'est le nombre d'accidents pour 1 000 salariés.  
L'indice de fréquence est égal au nombre d'accidents avec arrêts supérieur à 24 H, divisé par le nombre de salariés, multiplié par 1 000

**⚠ Important :** Indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 / nombre de salariés

### Taux de gravité

Le **taux de gravité** se définit par le rapport suivant:

$$\text{TG} = (\text{nb de jours d'arrêt} \times 1000) / \text{nb d'heures travaillées}$$

### Analyse des causes des accidents du travail (Diagramme de Pareto)

Le **diagramme de Pareto** est un graphique représentant l'importance de différentes causes sur un phénomène. Ce diagramme permet de mettre en évidence les causes les plus importantes sur le nombre total d'effet et ainsi de prendre des mesures ciblées pour améliorer une situation.

L'inventeur de ce diagramme est Joseph Juran, l'un des fondateurs de la démarche qualité.

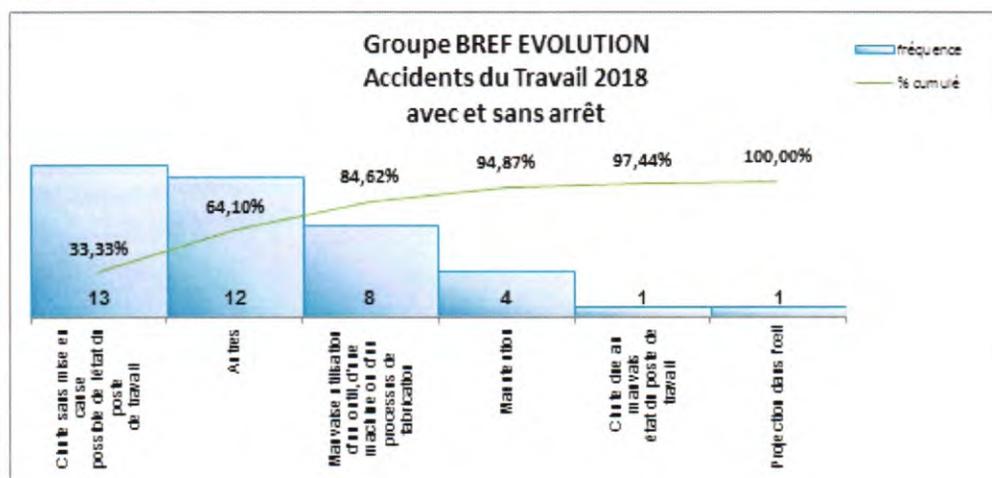
Vilfredo Pareto, économiste italien, avait fait une étude sur la répartition des richesses en Italie mettant en évidence que 80 % des richesses étaient détenues par 20 % de la population. Cette observation est aujourd'hui connue sous le nom de **loi des 80/20** ou **principe de Pareto**.

Juran en tire l'idée que, pour un phénomène, **20 % des causes produisent 80 % des effets**. Par exemple, pour un stock de produits en vente, 80 % du chiffre d'affaires est généré par 20 % des produits. Il utilisa ce modèle, en le détournant de sa première finalité, mais lui gardera le nom de son auteur initial.

Cette répartition s'applique pour représenter plusieurs points cruciaux de la démarche industrielle :

- la répartition des défauts d'une production (les 20/80)
- la détermination des objectifs prioritaires de la politique
- l'approche critique du management de la qualité (boucle de contrôle)

L'analyse des différents accidents du travail survenus au cours de l'année 2018 (avec ou sans arrêt) pour l'ensemble des sociétés du groupe a permis de déterminer les causes principales de ces accidents, représentées dans le diagramme de Pareto, ci-dessous :



**Observations** : la cause principale des accidents de travail est :

- chute sans mise en cause possible de l'état du poste de travail.

Les AT dus à cette cause principale sont en évolution par rapport à 2017 (13 en 2018 contre 9 en 2017). Ils ont généré **758 jours d'arrêt** et le **coût s'élève à 64 817 €**.

On note un nombre d'AT 2018 dont la cause est « autre » presque équivalent à celui des chutes et supérieur à celui de 2017 (12 en 2018 contre 7 en 2017). Cette cause a généré **363 jours d'arrêt** et un **coût de 35 571 €**. Le nombre d'AT dus à une mauvaise utilisation d'une machine ou d'un outil est en diminution par rapport à 2017 (8 en 2018 contre 12 en 2017) et a généré **222 jours d'arrêt** et un **coût de 13 909 €**.

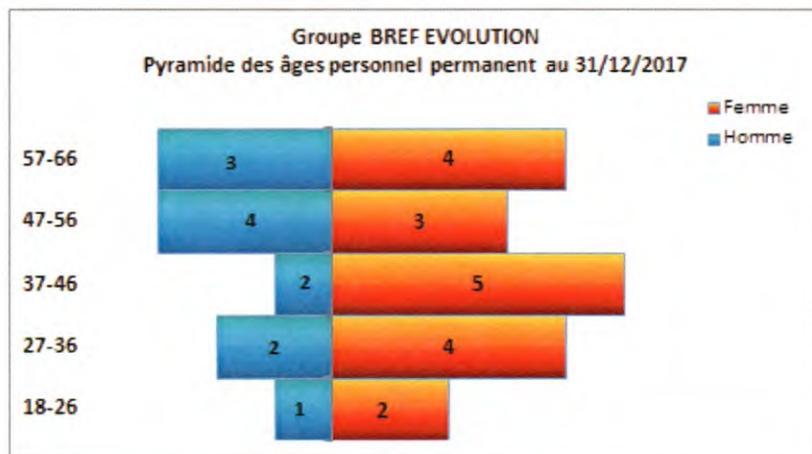
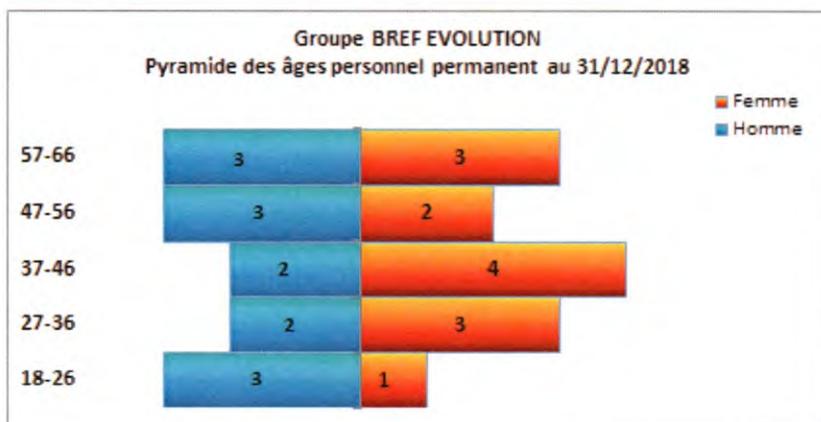
Pour 2018, Le nombre total de jours d'arrêt pour AT est de 1792 jours contre 1026 en 2017, soit une progression de 74,66 %.

## ANNEXE 2 (Suivi de la pyramide des âges 2018)

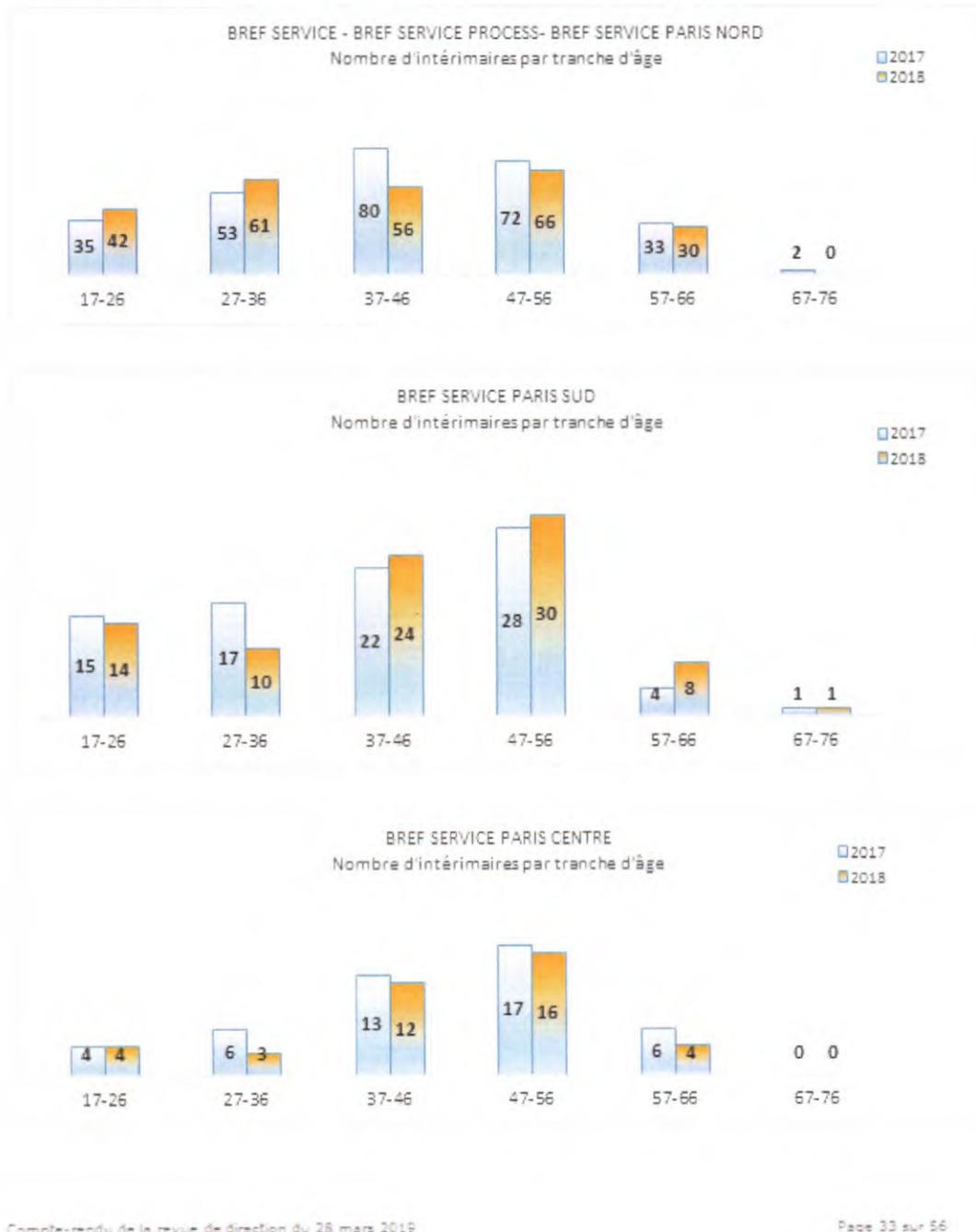
### Contrat de Génération

Le Contrat de Génération a été abrogé à compter du 24 septembre 2017 par une des ordonnances Macron (ord. 2017-1387 du 22 septembre 2017, art. 9-I et II, JO du 23).

Nous communiquons néanmoins, la répartition par tranche d'âge, du personnel permanent du groupe BREF EVOLUTION :



### Personnel intérimaire – répartition par tranche d'âge



## ANNEXE 3 (Suivi de la satisfaction clients 2018)

### 7. LA SATISFACTION DES CLIENTS ET LES RETOURS D'INFORMATIONS DES PARTIES INTERESSEES PERTINENTES (v2008 Satisfaction des clients)

**Objectif et résultats 2018** : l'objectif de clients satisfaits était fixé à 80 % pour l'année 2018.

Cet objectif est atteint :

- 90 % de clients satisfaits de la prestation de service
- 95 % de clients satisfaits de l'administratif

**Satisfaction totale (prestation/administratif) 2018 : 96 %**

**Objectif et résultats 2017** : l'objectif de clients satisfaits était fixé à 80 % pour l'année 2017.

Cet objectif est atteint :

- 99 % de clients satisfaits de la prestation de service
- 99 % de clients satisfaits de l'administratif

**Satisfaction totale (prestation/administratif) 2017 : 99 %**

Année	Nombre de questionnaires envoyés	Réponses reçues	% réponses
2018	217	33	15,21%
2017	243	21	8,64%

## ANNEXE 4 (Suivi de la performance Fournisseurs 2018)

### 1. LES PERFORMANCES DES PRESTATAIRES EXTERNES (V2008 Evaluation des fournisseurs)



3, sente des Dorées 75019 PARIS  
☎ 01 40 40 40 10 - 📠 01 42 01 09 17

#### b) Fournisseurs de formations

PRESTATAIRE DE FORMATION	OBJETIF 2018		RESULTATS 2018	
ABRICOT	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme
ADRAR	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme
AFPIC	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme
BUTTERFLY TRAINING	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme
COMES Consultants	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme
ECN	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme
EXCELLENCE ACADEMY	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme
PIL O CAP	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme
RCB	80 % Réussite	80 % Délai conforme	95 % Réussite	100 % Délai conforme
SUD FORMATION BBM	80 % Réussite	80 % Délai conforme	100 % Réussite	100 % Délai conforme

#### c) Fournisseur d'équipement de sécurité



#### Evaluation des fournisseurs d'équipement individuel de sécurité 2018

		AGENCES						Total général
		A	B	C	D	G	H	
<b>France</b> <b>SECURITE</b>	Nombre de commande	5	1	2	2	1	2	13
	Evaluations conformes	5	1	2	2	1	2	13
	Evaluations non-conformes	0	0	0	0	0	0	0

Total Nombre de commandes	13
Total Evaluations conformes	13
total Evaluations non-conformes	0

Evaluation Conforme (%)	100%
Evaluation Non conforme (%)	0%

□

## ANNEXE 4 (Charte Ethique groupe BREF EVOLUTION)



### BREF EVOLUTION

SIÈGE SOCIAL : 3, SENTE DES DOREES – 75019 PARIS  
Téléphone 01 40 40 40 10 – Télécopie 01 42 01 09 17

#### CHARTE ETHIQUE

Le groupe BREF EVOLUTION a basé son développement sur des valeurs et des principes d'action et de comportement instaurés par sa Direction et ses salariés.

Les rapports de confiance qui doivent exister entre l'entreprise, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires, ainsi qu'entre les collaborateurs de l'entreprise sont fondamentaux.

Cette charte éthique a pour but de formaliser les valeurs et les principes de l'entreprise et permettre à chacun dans le groupe de s'y référer et de s'y conformer en toutes circonstances, indépendamment de leur position dans le groupe.

Ces règles sont destinées à fournir une compréhension extensive et précise de la conduite attendue de la part de tous et constituent des repères.

#### PRINCIPES D'ACTION

- > **Respect de la légalité**  
Les sociétés du groupe BREF EVOLUTION appliquent dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur.
- > **Respect de la loyauté et de la transparence**  
Les sociétés du groupe ont pour principe la loyauté à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs, afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.
- > **Respect de la santé et de la sécurité du travail**  
Le travail temporaire est caractérisé par la relation qui se noue entre une entreprise de travail temporaire, son salarié intérimaire et l'entreprise utilisatrice auprès de laquelle ce dernier est mis à disposition et au sein de laquelle il exécute sa mission.  
L'entreprise de travail temporaire est l'employeur du salarié intérimaire et, à ce titre, elle doit s'assurer que la mission de ce dernier sera réalisée dans des conditions permettant de préserver sa santé et sa sécurité.  
L'entreprise utilisatrice, responsable juridiquement des conditions d'hygiène et de sécurité pendant la durée de la mission, accueille le salarié intérimaire et assure sa mise au poste.  
Le dialogue et l'échange entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice sont donc une condition nécessaire à la réussite d'une mission en toute sécurité.
- > **Respect des droits des salariés**  
Les sociétés du groupe BREF EVOLUTION veillent au respect des droits des salariés. Elles ont pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail et se comportent à l'égard de chacun avec dignité et dans un total respect de sa vie privée.

#### PRINCIPES DE COMPORTEMENT

- > **Engagement professionnel**  
Chaque membre du personnel met en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible et contribue effectivement au respect des principes d'actions du groupe dans un esprit de solidarité.
- > **Protection des biens de l'entreprise. Confidentialité**  
Chaque membre du personnel des sociétés du groupe a l'obligation de ne pas divulguer à des tiers ou à des personnes employées au sein du groupe qui ne sont pas habilitées à en avoir connaissance, les informations professionnelles confidentielles auxquelles il a accès.  
Chaque collaborateur s'interdit d'utiliser directement ou indirectement, à des fins personnelles, des informations privilégiées qu'il pourrait détenir dans le cadre ou à l'occasion de ses fonctions.
- > **Le harcèlement**  
La bonne exécution des missions de l'entreprise suppose que chaque membre du personnel du groupe BREF EVOLUTION évolue dans une ambiance de travail positive, et notamment exempte de toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou de tout agissement considéré comme du harcèlement sexuel.

SA AU CAPITAL DE 2 550 000 € – RCS PARIS 498 871 672 – APE 6420 Z



- > **Rapport avec les clients, les fournisseurs et les intérimaires**  
Chaque membre du personnel doit respecter les principes d'intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les clients et fournisseurs, s'interdit directement ou indirectement de proposer tous cadeaux et s'interdit d'en accepter qui aient une valeur économique significative.  
Chaque collaborateur, conscient de véhiculer l'image de l'entreprise s'engage à exercer son activité vis-à-vis des clients, fournisseurs et/ou intérimaires dans un esprit strictement moral exempt de tout agissement pouvant être considéré comme du harcèlement moral, physique ou sexuel.

Il est proposé à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation ou de doute sur l'application, dans une situation donnée, des règles d'action et de comportement ci-dessus, d'en référer à Corinne MOISSET, par mail [corinne.moisset@brefservice.com](mailto:corinne.moisset@brefservice.com) ou par téléphone : ligne directe 01 40 40 40 13.

## ANNEXE 5 (Charte Ethique ACHATS RESPONSABLES groupe BREF EVOLUTION)



### BREF EVOLUTION

SIÈGE SOCIAL : 3, SENTE DES DORÉES – 75019 PARIS  
Téléphone 01 40 40 40 10 – Télécopie 01 42 01 09 17

### CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES GROUPE BREF EVOLUTION

#### Introduction

le groupe BREF EVOLUTION, représentant de ses filiales BREF SERVICE, ICE France, FOC INTERIM et FOC AQUITAINE soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption

Notre groupe d'intègre ces principes dans la stratégie d'entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes.

L'objectif de cette charte est de clarifier notre attente vis-à-vis de nos partenaires fournisseurs et d'exposer les engagements de notre groupe quant à l'environnement, au social, à l'éthique des affaires.

En travaillant avec une des sociétés du groupe BREF EVOLUTION, nous attendons que nos fournisseurs s'engagent à adhérer à cette charte et à collaborer pour mettre en œuvre les actions correctives nécessaires, dans une optique d'amélioration commune

#### Engagements du groupe BREF EVOLUTION envers ses fournisseurs

Nous traitons nos fournisseurs avec honnêteté, équité et respect  
Nous sélectionnons nos fournisseurs de manière impartiale  
Nous cherchons à construire avec nos fournisseurs des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune

#### Engagements fournisseurs requis par le groupe BREF EVOLUTION

Les fournisseurs respectent l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Ils conservent et tiennent à jour tous les agréments en matière d'environnement.

Les fournisseurs adoptent le principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux. Ils détectent, identifient et évaluent rapidement les risques environnementaux potentiels et prennent toutes les mesures appropriées pour atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible.

Les fournisseurs mettent tout en œuvre dans le processus d'innovation pour développer des produits dont l'impact environnemental est le plus faible possible.

Les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- Abolition du travail des enfants
- Élimination du travail forcé et obligatoire
- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Élimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail
- Respect de toutes les lois en vigueur en matière de salaires, avantages et temps de travail
- Protection de la santé et de la sécurité au travail

Ethique commerciale.

Nous attendons de nos fournisseurs des niveaux élevés d'éthique personnelle et professionnelle.

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs du Groupe BREF EVOLUTION tout avantage (marchandises ou services gratuits) qui viseraient à faciliter leurs activités avec notre entreprise.

#### Non-respect de la charte

Si certains éléments de cette charte ne sont pas respectés, le fournisseur pourra être amené à préparer un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et de se mettre en conformité.

Nous nous réservons le droit de nous désengager vis-à-vis des fournisseurs ne respectant pas cette charte.

**SAS Calendriers BOUCHUT GRANDREMY**  
86, rue de la Fédération  
75015 PARIS  
N° SIRET : 722 048 451 0065  
Code APE : 5819Z

Fait à Paris le 09 Juin 2017  
**Pascal DESOUTTER**

SAS AU CAPITAL DE 3 082 605 € – RCS PARIS 498 871 672 – APE 6420 Z

## Suivi de l'acceptation de la charte Ethique Achats Responsables par nos fournisseurs.

### LISTE DES FOURNISSEURS

Nom	Contact	Tél	Adresse mail	Adresse envoi	Date d'envoi	Date retour Cha	Date de relance	NOM INTERLOCUTEUR
ABRICOT	Cotline	01 56 47 11 95	l@abricot-formation.com		12/07/2017	14/07/2017		
AC TRAINING - Changt Nom	EXCELLENCE ACAD	09 83 21 03 69						
AC2F	Mme BARBOT	06 56 06 34 36	contact@ac2f.com		12/07/2017	23/08/2017	26/07/2017 ET 28/08/2017	Mme BARBOT
ACMS	M. FISTON	01 46 14 84 81	dan.fiston@acms.asso.fr		12/07/2017	27/07/2017	26/07/2017	Nathalie COFFIGNY
ADRAR	Mme RAPIN Stéphanie	06 62 19 20 80	stephanie.rapin@adrar-formation.com		13/07/2017	28/08/2017	26/07/2017	Stéphanie RAPIN
							01/08/2017 ET 28/08/2017	Mme RAPIN en congés jusqu'au 13/08/17
AEROPORTS DE PARIS		01 48 62 21 94	administrations@adp.fr		19/07/2017	01/08/2017		
	M. MOULHAUD Yvonne	01 48 16 61 33	yvonne.moulhaud@adp.fr				Renvoi du mail le 01/08/17	Mme MOULHAUD Yvonne
AFPIC	Mme BOUDEAU Florent	01 49 97 15 28	fboudeau@afpic.com		17/07/2019	26/07/2019	Mail du 23/07/19	
AFTRAL	Mme SAIDI Hanifa	04 91 46 65 46	h.saidi@aftral.com		19/07/2017	28/08/2017	28/08/2017	
AIRPORT COLLEGE	Mme KUZMA Lætitia	01 70 03 81 60	lkuzma@airp.acg		13/07/2017	13/07/2017		
<b>AMI</b>	<b>M. THILLAUD</b>	<b>01 48 78 55 00</b>		<b>2 Rue de chateaudun 75009 Paris</b>	<b>27/07/2018</b>		<b>. 31/07/2018 17/08/2018 "CGES DU 02/08-02/09/18" M. THILLAUD refuse de signer la charte</b>	<b>Vanessa - Document envoyé par fax</b>
APAYE	Mme GRETH Nathalie	01 60 91 86 88	nathalie.greth@apaye.com		12/07/2017	27/07/2017	26/07/2017	Delphine GAULLET
ARIANE	M. François BAUER	01 49 88 21 21	francois.bauer@ariane.com		12/07/2017	02/08/2017	Renvoi du mail le 26/07/2017	
BUREAUTIQUE CONSEIL		05 62 98 43 43	stechnique@bcmp.fr		12/07/2017	31/08/2017	Renvoi du mail le 26/07/2017	Françoise DEJEAN
							01/08/2017 ET 28/08/2017	Françoise DEJEAN
BUTTERFLY		01 49 08 72 39	contact@butterfly-training.fr		27/07/2018	07/08/2018	31/07/2018	En congés jusqu'au 06/08/18
CACEF		03 44 43 70 26	comptable@cacef.fr		27/07/2018	13/08/2018	. 31/07/2018 . 17/08/2018 Gérant M. MARIYE "CGES DU 06/08-27/08/18" . 13/09/18 Le comptable m'adresse le document	
C.B.G.	Mme LECORIGNE	01 45 25 50 80	l.lecorgne@calendriersbouche.fr		12/07/2017	12/07/2017		
COMES		01 43 57 42 72	severin@comesorange.fr		27/07/2018	31/07/2018	31/07/2018	
CROIX ROUGE		06 61 31 56 06	crp.midi@grenee@croix-rouge.fr		27/07/2018	04/09/2017	. 31/07/18-Messsage sur répondeur . 17/08/18-Messsage sur répondeur . 23/08/18-Messsage sur répondeur	
CORDERET	M. CORDERET	06 14 88 50 15	corderet@formation@gmail.com		12/07/2017	12/07/2017		
DESAUTEL	Mme DELORME	04 72 25 33 00	contact@desautel.fr		12/07/2017	03/08/2017	26/07/2017	Mme DELORME
EBIM	Mme RIDOUANE Naïma	01 49 46 28 00	naïma.riouane@ebimrance.com		12/07/2017	27/07/2017	Renvoi du mail le 26/07/2017	Mme RIDOUANE
ECN MACELLES	Mme RODRIGUES Joana	01 30 37 02 60	rodriques@ecn-formation.com		12/07/2017	17/07/2017		
ELIS	M. UY François	01 39 97 77 49	francois.uy@elis.com		12/07/2017	24/07/2017		
EXCELLENCE ACADEMY	Mme POUILLE Françoise	01 74 97 11 09	fpouille@excellenceacademy.com		26/07/2017	09/08/2017	03/08/2017 Par mail	Mme POUILLE Françoise
France SECURITE	M. Aurélien GOULHOT	01 34 07 07 07	agoulhot@france-securite.fr		13/07/2017	17/07/2017		
INFASS	Mme Elisabeth FOUQUE	01 69 42 46 33	e.fouque@infass.com		13/07/2017	20/07/2017		
MACHADO	Mme LOPES	01 47 04 43 67	am.machado@ymail.com		13/07/2017	20/07/2017		
MP 33	Mme MOREIRA Patricia	06 10 48 15 02	moreira@mp33orange.fr		13/07/2017	19/07/2017		
NJ FORMATIONS	M. VILLABONA Jonathan	06 73 04 57 50	nlformations@ymail.com		13/07/2017	17/07/2017		
OCSA FORMATION	M. SALAS Nicolas	05 34 66 47 26	contact@ocsa-formation.fr		13/07/2017	27/07/2017	27/07/2017	M. SALAS Nicolas
OFIAQ	Mme TORRES	04 67 45 24 54	montpellier@ofiaq.fr		27/07/2018	17/08/2018	. 31/07/18 . 17/08/18 Mme TORRES s'is occupe	Mme TORRES
PILOCAP	Mme GENDRE Anne Marie	05 56 55 30 49	admin@pilotcaporange.fr		13/07/2017	01/08/2017	Le 27/07/17	Mme GENDRE Anne Marie
PROMOTRANS	Mme JALABERT Aurore	05 61 25 45 45	ajalabert@promotrans.fr		19/07/2017	28/07/2017	27/07/2017	Mme LECONTE
RCB	Mme HOUDIN Krystal	01 30 41 38 05	krystal.houdin@rcb-securite.com		19/07/2017	19/07/2017		
SUD FORMATION BBM	M. BELMONTÉ	06 32 49 45 94	contact@sudformationbbm.com		17/07/2018	23/07/2018	Mail du 23/07/18	
SDP CONSULTING	M. DE PONDICHERY	06 85 18 91 66	de.pondichery@sdpconsulting.fr		28/07/2017	10/08/2017	04/08/2017 Par mail	M. DE PONDICHERY
VERITAS	Mme EL-KANI Amal	01 34 40 31 08	amal.el.kani@huteauveritas.com		19/07/2017	27/07/2017	27/07/2017	Mme EL-KANI

ORGANISME MEDICINE DU TRAVAIL

